

Le crime organisé

Il ne faut pas oublier non plus que, comme l'a fait remarquer dans un débat antérieur sur cette question mon collègue, le député de Winnipeg, maintenant que les affaires sont devenues moins rentables et moins sûres aux États-Unis et en Italie pour le crime organisé, celui-ci va chercher d'autres endroits où s'installer et d'autres sources d'influence. Le Canada doit être prêt à cette éventualité. J'estime qu'il ne peut être qu'utile et constructif de charger un comité mixte spécial d'examiner toute cette question.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir m'adresser à la Chambre au sujet de la motion de la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) prévoyant une enquête parlementaire sur le crime organisé. Au Canada, les activités du crime organisé portent principalement, entre autres vices, sur le trafic de biens et de services illégaux, sur les jeux de hasard, les prêts usuraires, les stupéfiants, la prostitution et la pornographie. D'après les journaux, le crime organisé s'occuperait aussi de commerces légitimes dans le but de monopoliser les services et de manipuler les prix. Son organisation est telle que ses activités ne dépendent pas d'un individu en particulier, et qu'elles se poursuivent même si l'un ou plusieurs des dirigeants viennent à disparaître.

D'autre part, les membres du crime organisé sont de toutes conditions sociales et de toutes origines. Ce sont des groupes de criminels dont certains travaillent selon des structures aussi complexes que celles des grosses sociétés, et ils sont assujettis aux lois du milieu qu'on applique avec rigueur. Leurs actions, soigneusement tramées, visent à s'approprier le contrôle de divers champs d'activité dans le but de s'enrichir.

Les Canadiens ne souhaitent rien de mieux que ces individus soient déjoués, poursuivis en justice, punis et incapables de nuire, afin qu'on sache que leur commerce ne saurait être toléré au Canada. Toutefois, monsieur le Président, la proposition de la députée de Trinity est-elle la meilleure manière de combattre le crime organisé au Canada?

Certains, influencés peut-être par les médias, exagèrent drôlement l'ampleur du crime organisé dans notre pays. Sans vouloir minimiser la menace que celui-ci fait planer sur nous, notamment en ce qui concerne le trafic des stupéfiants, je dois dire que les efforts accomplis par les divers niveaux de gouvernement en vue de faire appliquer la loi réussissent de mieux en mieux à y faire échec.

Les enquêtes de la nature proposée ici posent un problème important, soit le fait qu'elles attirent énormément l'attention du public. Il y a des audiences publiques, des nouvelles quotidiennes dans les médias et des discussions sur les dernières révélations dans les émissions nationales de nouvelles et les interviews, qui pourraient dégénérer en sensationnalisme et miner le travail des autorités policières.

Un comité parlementaire recueille des renseignements. Ce n'est pas un tribunal où les règles de la preuve sont strictement appliquées. Lorsqu'il y a une infraction criminelle, seul un procès, dans le cadre duquel on peut se défendre en public, permet que justice soit faite au sens où on l'entend au Canada.

Par conséquent, les règles de la preuve étant moins rigoureuses au cours des enquêtes parlementaires que devant les tribunaux canadiens, les enquêtes doivent être menées avec prudence. De plus, la preuve découlant de ces enquêtes ne peut

être utilisée dans le cadre de procédures judiciaires et a donc peu de valeur, d'un point de vue policier.

• (1420)

En outre, il est probable qu'une enquête parlementaire alarmerait inutilement les Canadiens en créant l'impression que le crime organisé n'a pas été suffisamment combattu par la police et les tribunaux canadiens. Par ailleurs, une enquête aurait tendance à accaparer l'attention et les ressources des services d'information et des services de police, et peut-être à retarder l'examen et la poursuite judiciaire d'affaires importantes.

Je crois que les dispositions déjà prises dans notre pays sont notre force dans la lutte contre le crime organisé. Nous avons une force policière fédérale, la GRC, qui s'attaque au problème. Nous avons tous les échelons de gouvernement et leurs organismes d'application de la loi qui collaborent pour assurer une protection efficace contre le crime organisé. Il existe des réseaux nationaux d'espionnage, des programmes nationaux de formation de policiers, des opérations montées par des forces policières municipales, provinciales et fédérales, et toute une série d'autres mécanismes. Les grandes institutions, comme la communauté bancaire du Canada, essaient de voir comment elles peuvent éviter qu'on se serve d'elles pour blanchir et écouler de l'argent volé.

Ces efforts ne sont généralement pas compris, ni rapportés par les médias. Au Canada, nous avons tendance à faire les choses en douce, sans tambour ni trompettes, contrairement aux États-Unis.

À mon avis, la solution adoptée par les autorités chargées de la surveillance et de l'application des lois dans le cas du crime organisé est efficace. Ces dernières consacrent leurs efforts et leurs ressources aux activités de prévention, de détection, aux enquêtes et à la poursuite des membres du crime organisé, témoignant ainsi d'une excellente collaboration à tous les niveaux. La politique et les activités de surveillance visent à préserver la confiance des Canadiens dans l'intégrité des institutions économiques, politiques et sociales qui doivent servir à contenir la corruption que cherche à répandre le crime organisé.

Le secret, c'est de nous assurer de l'intégrité des forces policières, des tribunaux et des autres institutions de surveillance au Canada en tant qu'instruments de défense de premier plan contre le crime organisé. Heureusement, ces institutions n'ont pas été corrompues jusqu'ici et nous devons prévoir des politiques et des programmes grâce auxquels le monde interlope ne pourra jamais prendre racine dans notre pays.

Le gouvernement reconnaît les préoccupations légitimes de la députée au sujet du crime organisé. La tenue d'une enquête parlementaire ajouterait peu aux mécanismes déjà en place pour s'occuper de ce phénomène. La Chambre devrait plutôt aider et encourager les activités de surveillance organisées par les gouvernements provinciaux et fédéral, notamment en adoptant rapidement les mesures relatives aux produits du crime et à l'assistance juridique mutuelle, qui visent à accroître l'efficacité de la loi contre le crime organisé.